



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

Syndicat du Val-de-Marne

Luc Bénizeau

Secrétaire départemental

À

Madame La Directrice Académique

Du Val-de-Marne

Objet : Entretiens de carrière sans information préalable

Créteil, le 07 mars 2019

Madame la Directrice Académique,

Notre organisation syndicale a été saisie ces derniers jours par un nombre tout à fait significatif de collègues qui venaient d'apprendre qu'ils allaient avoir un rendez-vous de carrière avant la fin de l'année scolaire 2018/2019. Certains d'entre eux ont même reçu la date et l'heure qui ont déjà été fixées (parfois en mars) sans qu'ils aient eu une information préalable au mois de juin dernier.

Ces collègues ont tous en commun de bénéficier d'une promotion pendant l'année scolaire 2018/2019 et d'avantages spécifiques d'ancienneté avançant la date effective de leur changement d'échelon avant le 1er septembre 2018.

Pourtant, l'article 3 de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'Education nationale précise : **« L'agent est informé individuellement, avant le début des vacances d'été, de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année scolaire à venir. Une notice présentant les enjeux et le déroulé du rendez-vous de carrière est jointe à cette information. »** Or, contrairement à l'article cité, aucun de ces collègues n'a bénéficié de cette information.

Pour le SNUDI-FO, qui est très attaché aux droits des personnels et au respect des textes réglementaires, la programmation subite d'un rendez-vous de carrière place ces collègues dans une situation d'inégalité de traitement et de stress !

En effet, alors que la quasi-totalité des collègues du département ont reçu une information relative à leur rendez-vous de carrière 2018/2019 le 13 juillet dernier et ont ainsi pu bénéficier de plusieurs mois de préparation, ces collègues n'auraient que quelques jours, voire quelques semaines pour préparer le leur !

Dans ces conditions où les textes réglementaires n'ont pas été respectés, nous vous demandons un indispensable regard bienveillant pour que les collègues qui ne souhaiteraient pas avoir cet entretien de carrière avant les congés de printemps puissent bénéficier d'un report de date après les vacances de Pâques, et que ceux qui souhaiteraient que cet entretien soit différé à la prochaine année scolaire (en particulier pour le 3ème entretien de carrière) puissent obtenir satisfaction.

Certains de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, madame la Directrice Académique, en toute notre considération.

P/Le SNUDI-FO 94

Luc Bénizeau

Secrétaire départemental

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - site : snudifo94.fr -  snudi fo 94